

Paris, le 26 avril 2024

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers

Copie à :

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau

Mesdames et Messieurs les présidents des Conférences régionales

Mesdames et Messieurs les membres du Collège Ordinal

Objet : Soutien aux otages français en Iran

Motion et mobilisation le 6 mai 2024

Mesdames, Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers,

A l'approche du triste anniversaire marquant deux années de la détention arbitraire de deux des otages français en Iran, les familles organisent des événements de sensibilisation à travers toute la France les 4, 5 et 6 mai 2024.

A la date du 6 mai 2024, elles souhaitent associer les barreaux de France sur tout le territoire et procéderont ensuite à la saisine du Comité des détentions arbitraires des Nations Unies.

Voici la situation des otages :

- Cécile Kohler et Jacques Paris : Mme Cécile Kohler, une citoyenne française âgée de 39 ans et professeure agrégée en lettres modernes, exerçait son métier d'enseignante dans un lycée des Yvelines. En voyage touristique en Iran, elle était accompagnée de M. Jacques Paris, âgé de 70 ans et ancien professeur de mathématiques d'un lycée nantais. Tous deux ont été arrêtés à Téhéran le 7 mai 2022, alors qu'ils étaient en voyage touristique. Leur détention dure depuis 2 ans à la date du 7 mai 2024.
- Louis Arnaud : M. Louis Arnaud, un citoyen français âgé de 35 ans, avait mis entre parenthèses une carrière de consultant dans le secteur financier pour entreprendre un long voyage en Asie. Il a été arrêté à Téhéran le 28 septembre 2022. Le 8 novembre 2023, il a été annoncé qu'il a été condamné à cinq années de prison après un procès dont ses avocats étaient absents.
- S'agissant du 4^{ème} otage d'état arrêté en octobre 2022, Olivier, sa famille ne souhaite pas en l'état communiquer sur son identité, ni sur sa situation.

Ces situations sont extrêmement préoccupantes et la condamnation de Louis Arnaud sans la présence de ses avocats constitue une violation flagrante des droits fondamentaux et nécessite une action immédiate.

Par ailleurs, l'absence de tout accès par les avocats iraniens de Cécile Kohler et Jacques Paris à leur dossier, ainsi que l'absence de toute communication des éléments qui constituent l'accusation portée contre eux, sont des raisons supplémentaires d'agir en urgence afin de préserver leur sécurité et leur santé.

De même, sont contraires aux droits de l'Homme, les conditions extrêmement rigoureuses de détention que nos concitoyens endurent dans la République islamique d'Iran, notamment à la prison d'Evin. Cette prison est tristement célèbre pour ses conditions inhumaines et le traitement brutal infligé aux détenus politiques et aux prisonniers d'opinion.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences potentielles de l'isolement prolongé et des conditions de détention sur la santé physique et mentale de Cécile Kohler, Jacques Paris, Louis Arnaud et Olivier. Leur bien-être et leur sécurité sont notre priorité absolue, et nous craignons les effets dévastateurs que cette détention prolongée et l'isolement peuvent avoir sur eux.

Il est impératif d'agir avec célérité pour garantir leur libération et leur retour en France, où ils pourront bénéficier de l'assistance et du soutien appropriés pour se rétablir de cette épreuve éprouvante.

Il est nécessaire de rappeler que toutes les nations, dont l'Iran, doivent respecter les conventions et chartes internationales garantissant le droit à un procès équitable, le respect des droits de la défense, le refus de l'arbitraire, des conditions de détention décentes.

L'absence d'accès à un avocat indépendant, les conditions de détention arbitraires, l'absence d'accès à la procédure judiciaire et à un procès équitable en totale violation des droits de la défense sont autant de motivations pour que les bâtonniers se saisissent de cette situation et portent par leurs voix, la cause légitime de ceux qui sont contraints au silence.

Le 6 mai 2024, la mobilisation des barreaux en soutien à la libération des otages d'Etat d'Iran est essentielle.

Le Bureau de la Conférence des bâtonniers a adopté ce jour une motion de soutien que vous trouverez ci-joint.

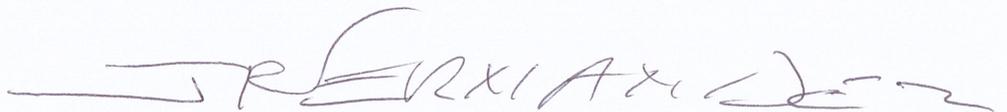
Nous vous proposons ci-joint une version Word de cette motion, que nous vous invitons à reprendre en y apposant le logo de votre barreau et qui pourra être diffusée sur les réseaux, par voie de presse si vous le souhaitez idéalement avec des photos (de rassemblement d'avocats sur les marches des palais avec les chefs de juridictions et les élus, par exemple).

Vous trouverez également en annexe un visuel que vous pourrez utiliser dans vos actions et communications le 6 mai.

Chaque barreau est libre d'organiser localement les modalités de cette mobilisation.

Comptant sur vos actions et espérant une belle médiatisation pour ces otages,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers, l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués.



Jean-Raphaël FERNANDEZ

Pièces jointes :

- Motion adoptée ce jour par le Bureau de la Conférence des bâtonniers
- Modèle de motion à adapter
- Visuel de soutien aux otages d'Etat en Iran